

École Maternelle Trois-Fontaines

Note de rentrée année scolaire 2016-2017

Horaires de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

de 8h20 - 8h35 à 11h25 - 11h30

de 13h20 - 13h35 à 15h45

Le mercredi de 8h20 - 8h35 à 11h25 - 11h30

Vacances scolaires :

Novembre : du jeudi 20 octobre 2016 au jeudi 3 novembre 2016. (8H20)

Noël : du samedi 17 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017. (8H20)

Hiver : du samedi 11 février 2017 au lundi 27 février 2017. (8H20)

Printemps : du samedi 8 avril 2017 au lundi 24 avril 2017. (8H20)

Été : à partir du samedi 8 juillet 2017

Absences : Les parents doivent impérativement prévenir le jour même le maître ou la maîtresse de toute absence de leur enfant.

Retards : Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure. Des retards répétés peuvent entraîner une exclusion de l'enfant.

Relations parents-enseignants : Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. De même, les cas exceptionnels où les enfants ont dû se coucher tard seront relatés. Les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'occasion de la rentrée ou sur rendez-vous.

Cahier de liaison : C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance. De même les parents, pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc...

Matériel : Ne pas apporter de cartable ou de jouets, ce qui évitera bien des disputes. En revanche, pour les enfants allant au lit l'après-midi, ne pas oublier le doudou.

Parasites : Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants. Par ailleurs, merci d'en informer l'enseignant le cas échéant.

Assurance : Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, piscine, etc.) Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (il est demandé d'en remettre une copie à l'enseignant).

Les parents peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire.

Coopérative : Le montant des cotisations est fixé comme suit :

1 enfant : 11€ 2 enfants : 18 € 3 enfants : 25 €

Chaussons : Les enfants des classes de Mmes PHILIPPE et LE BOURDONNEC doivent en posséder. (les ballerines sont conseillées pour le sport).

Pour les classes de Mme TALHAOUI et M. BARBE, les chaussons sont facultatifs.

Pas de chaussons pour la classe de Mme LE BARBIER (petite section).

Photos d'identité : 3 photos d'identité pour les classes de Mmes LE BARBIER, PHILIPPE, TALHAOUI et LE BOURDONNEC.

Gymnastique : Les enfants en font tous les jours. Par conséquent, les vêtements ne doivent pas entraver les mouvements. Les chaussons doivent bien tenir aux pieds, sinon la gymnastique se fera en chaussettes.

Pour éviter d'éventuelles erreurs, nous vous serions reconnaissants de nous remettre toute correspondance (assurance, fiche de renseignements...) en remise d'argent (coopérative scolaire, photos, sorties...) dans une enveloppe mentionnant son contenu ainsi que les noms et prénoms de l'enfant.

N'oubliez pas de temps en temps d'apporter des mouchoirs en papier (grosse boîte de préférence) pour les petits nez qui coulent.